



République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TÈNE

CONSEIL GÉNÉRAL

Procès-verbal N°16

Séance extraordinaire du jeudi 19 février 2015 à 20 h 00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2014
3. Nomination d'un membre de la commission des sites de loisirs et des espaces publics en remplacement de Marie Dubois Passaplan, démissionnaire
4. Nomination d'un membre du conseil d'établissement scolaire intercommunal (EORÉN) en remplacement de Jeannine Mallet, démissionnaire
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande d'acceptation d'un don de diverses œuvres de l'artiste peintre Max Ramus, par l'hoirie Veluzat, représentée par Madame Marie-Claire Suter Veluzat
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 1.086 million de francs pour l'assainissement de l'installation de chauffage du centre scolaire et de l'Espace Perrier de Marin
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant un cautionnement de 120'000 francs en faveur du Club de pétanque de Marin-Epagnier
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la nomination d'une commission ad hoc pour l'étude et la création d'un espace médico-social
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'achat de parcelles de terrain et une demande de crédit de 138'000 francs pour l'aménagement du chemin de l'Ouchette
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création d'une cellule de gestion des pôles
11. Projet de fusion du GE2L : avancement et planification du projet, informations du Conseil communal et de la commission de fusion, discussion
12. Motion du 11 décembre 2014 des partis libéral-radical et démocrate-chrétien, cosignée par Ted Smith, Nicolas Krügel et Laurent Suter, demandant au Conseil communal de concrétiser d'ici au 31 décembre 2015 des économies durables équivalentes à 160'000 francs sur les charges maîtrisables
13. Motion du 4 février 2015 de la commission des sites de loisirs et des espaces publics, invitant le Conseil communal à amener des propositions qui permettront un développement structurel et organisationnel de la zone des résidents du camping de La Tène
14. Autres motions et propositions
15. Interpellations et questions

16. Lettres et pétitions
17. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
18. Divers

* * * * *

La présidente Sylvie Fassbind-Ducommun (PSLT) ouvre la séance extraordinaire de ce jeudi 19 février. Elle souhaite la bienvenue au public, à la presse, aux conseillers généraux et au Conseil communal.

Claude Burgdorfer (GCD-PLRT) et **Erich Brönnimann** (ELT) complètent le bureau en tant que questeurs.

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

1. Appel

Le secrétaire Heinz Hoffmann (GCD-PLRT) procède à l'appel comme suit :

33 présents ; 7 excusés : Belul Bajrami (PSLT), Florian Bulliard (GCD-PLRT), José Luis Geijo Lima (GCD-PLRT), Kamel Ghnaïa (ELT), Ivan Gligorov (PSLT), Hassan Laaroussi (GCD-PLRT) et Laurent Suter (GCD-PDC). **La majorité est fixée à 17.**

2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2014

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

3. Nomination d'un membre de la commission des sites de loisirs et des espaces publics en remplacement de Marie Dubois Passaplan, démissionnaire

Est élue tacitement Sabine Penalozza (ELT).

- Applaudissements -

4. Nomination d'un membre du conseil d'établissement scolaire intercommunal (EORÉN) en remplacement de Jeannine Mallet, démissionnaire

Est élue tacitement Nadia Chassot (ELT).

- Applaudissements -

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande d'acceptation d'un don de diverses œuvres de l'artiste peintre Max Ramus, par l'hoirie Veluzat, représentée par Madame Marie-Claire Suter Veluzat

La présidente donne la parole Conseil communal, par **Silvia Praz**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

La commune de La Tène a reçu environ 40 œuvres, dont des tableaux, aquarelles, huiles de l'hoirie Veluzat, donnés par Madame Suter Veluzat. Celle-ci nous fait ce don sous condition que les tableaux soient conservés ensemble avec interdiction de vente ou de transmission à des tiers ainsi que de contribuer au maintien du souvenir de l'artiste peintre Max Ramus.

Aux yeux du Conseil communal, ces conditions sont raisonnables et nous vous proposons d'accepter ce don.

La présidente remercie Silvia Praz et donne la parole à **Alain Fridez** (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance préparatoire, le groupe PLRT et PDC a pris acte du don des diverses œuvres de l'artiste Max Ramus et a accepté avec reconnaissance et majoritairement la donation aux conditions fixées.

L'esprit de La Ramée s'en trouve ainsi pérennisé.

Si plus d'un se montre intéressé à mettre au jour les œuvres que possède notre commune, une réflexion s'est effectuée sur l'aspect de la valeur des œuvres détenues et par voie de conséquence qu'en est-il de la sécurité et de la couverture d'assurance ? ».

La présidente remercie Alain Fridez et donne la parole à **Remo Siliprandi** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Il était une fois une hoirie par Marie-Claire Suter Veluzat souhaitant faire un don,
Et domiciliée à Oberdorf chez les casques à boulons,
Voulant se dessaisir d'œuvres diverses d'un artiste de renom,
Pensa tout naturellement à Marin, commune de peintres, tous champions.

Il s'agit vous l'aurez deviné,
De l'artiste peintre Max Ramus au village de Marin, associé,
Habitant quelques temps dans les chalets de La Ramée,
Construits par son père Charles-Edouard, gérant à Fontainemelon de sociétés.

Il y eu bien sûr le grand chalet qui en 1922 fut ravagé par un incendie,
Mais pas loin, au pied de la falaise, il y avait le « studio à Max », un abri,
Aujourd'hui habité par la famille Binggeli,
Et réhabilité par ses derniers qui nous ont ébahis.

Et c'est en 1938 que fut acquise par la commune de Marin-Epagnier,
Une première partie de cette propriété,
Qui fut plus tard achetée dans son entier,
Permettant à la population de s'y rendre et de devenir un lieu très prisé.

Et c'est après une rencontre et divers échanges de correspondance,
Que la demanderesse fit part de quelques exigences,
Comme l'interdiction de vente ou transmission car on aurait ça sur la conscience,
Non, car on veut maintenir Max Ramus dans nos murs, c'est de notre compétence.

Donc, peintures à l'huile, aquarelles, esquisses au fusain et carnets de dessins,
Voilà ce que nous propose ce don qui n'est pas anodin,
Donc, faisons un geste pour la postérité de Marin,
Et acceptons ce don qui n'est pas du ciel mais d'une vieille famille du coin.

C'est ce que vous propose le parti socialiste,
Qui lors de sa séance du 17 janvier et de façon capitaliste,
Accepte à l'unanimité d'entrer en matière à l'image d'un syndicaliste,
Tout en demandant que soit établi un catalogue de l'œuvre de cet artiste.

Merci. ».

- Applaudissements -

La présidente remercie Remo Siliprandi et donne la parole à **Michel Planas** (ELT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

C'est très difficile de parler après Remo. Je n'ai pas le même historique que lui mais c'est donc à l'unanimité et avec remerciements que le groupe de l'Entente acceptera ce don. ».

La présidente remercie Michel Planas et donne la parole à **Silvia Praz**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Pour répondre à la question de sécurité et de couverture d'assurance, les tableaux doivent être estimés avant de les assurer ; il faut passer par un expert. Ils sont sous clé dans un local à l'administration. ».

La parole n'étant plus demandée, le rapport est accepté à l'unanimité.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 1.086 million de francs pour l'assainissement de l'installation de chauffage du centre scolaire et de l'Espace Perrier de Marin

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Martin Eugster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

L'assainissement de l'installation de chauffage du centre scolaire et de l'Espace Perrier est une obligation. La chaudière actuelle ne répond plus aux normes. Pour le remplacement, nous sommes tenus, comme chaque collectivité publique, à montrer l'exemple en respectant l'environnement. Pas seulement en levant le doigt, mais par des investissements techniquement performants et économiquement intéressants.

Au point de vue technique, le projet prévoit une installation moderne avec un système qui a fait ses preuves depuis des années. C'est la combinaison de trois agents d'énergie - la géothermie, le gaz et le solaire - qui nous permet de réduire l'achat de gaz d'environ 40% en rapport à la situation actuelle et de produire en même temps environ 60% d'électricité nous-mêmes.

Au point de vue financier, la nouvelle installation nous permet d'économiser annuellement dans les premiers 15 ans environ 5 à 20'000 francs et à partir de la 16^e année (après les amortissements) environ 100'000 francs. Cet effet positif est entre autres dû à une subvention extraordinaire de 100'000 francs par le Canton.

Notre partenaire dans cette affaire est l'EORÉN, qui a pris acte de notre projet et qui va statuer formellement le mois prochain. Nous ne pouvons pas conditionner notre décision de ce soir à leur décision - mais je peux vous assurer que le Conseil communal est conscient de cette problématique et il s'engage à revoir le projet dans sa totalité au cas où l'EORÉN refuserait.

Avec cet assainissement, nous avons la possibilité de réduire l'empreinte environnementale d'une manière drastique - tout en bénéficiant financièrement.

Je reste volontiers à votre disposition pour répondre à vos questions et à vos remarques. Merci. ».

La présidente remercie Martin Eugster et donne la parole à **Alain Maurissen** (PSLT), pour la commission financière.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission financière s'est réunie au complet le 10 février pour revoir les différents points la concernant à l'ordre du jour de ce Conseil général, dont le projet assainissement de l'installation de chauffage du centre scolaire et de l'Espace Perrier de Marin.

Le conseiller communal en charge du projet nous a fait une présentation succincte du projet et en a rappelé les points forts.

Les membres présents lors de la présentation technique du 14 janvier à l'Octogone ont manifesté leur satisfaction d'avoir pu bénéficier d'informations de première main, par du personnel technique compétent et motivé, démontrant en outre une excellente connaissance du dossier, y compris sur les « antécédents » du dossier.

En résumé, c'est un projet à l'état de l'art, qui nécessite un investissement supérieur mais présente des charges de fonctionnement inférieures si l'on tient compte du bonus sur l'électricité. En outre, l'impact écologique est bien moindre.

On ne peut plus attendre, la prolongation demandée pour l'assainissement a été refusée par le service de l'environnement.

L'EORÉN prend à sa charge $\pm 75\%$ des frais.

La commission financière recommande à l'unanimité l'acceptation du projet. ».

La présidente remercie Alain Maurissen et donne la parole à **Viviane Lüthi** (PSLT), pour la commission des travaux publics et des services industriels.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission des TPSI a pu poser toutes les questions concernant cette demande de crédit de 1'086'000 francs lors d'une séance d'information du 14 janvier, en présence du bureau d'ingénieurs à la base de ce projet et lors de la séance de commission du 27 janvier ; les réponses ont convaincu 4 des 5 membres de notre commission.

En effet, la variante 2 retenue qui combine plusieurs sources d'énergies (gaz, géothermie et panneaux solaires) est bien moins gourmande en énergie fossile, donc c'est une solution écologique et en plus son coût annuel, amortissement compris, est moindre que le coût de la variante 1. Quant au dimensionnement du projet, il y a une réserve de 25 à 30% pour la construction éventuelle d'un nouveau bâtiment scolaire.

La commission a voté en faveur de ce projet par 4 voix contre 1. ».

La présidente remercie Viviane Lüthi et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT), pour la commission de l'environnement et du développement durable.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 3 février, la commission a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant cette demande de crédit pour l'assainissement de l'installation de chauffage.

Précédemment, tous les membres avaient également assisté à la séance d'information destinée aux conseillers généraux, le 14 janvier, en présence des ingénieurs du bureau Bernard Matthey, qui ont répondu à toutes nos questions et interrogations.

D'abord, nous avons pris note de l'urgence du projet suite à l'ordre d'assainissement des autorités cantonales concernant cette installation vieille de 25 ans.

La commission a reçu des informations détaillées sur les différentes options qui s'offrent à nous, plus particulièrement sur les deux variantes qui ont été étudiées en détail par le bureau d'ingénieurs, à savoir une chaudière à gaz et une pompe à chaleur.

La solution retenue par les ingénieurs, et recommandée par le Conseil communal, est celle d'une pompe à chaleur géothermique, avec un système de couplage chaleur-force, complété par des panneaux solaires.

Il s'agit d'une solution moderne et à la pointe technologique, toutefois pas une expérience risquée car des installations similaires fonctionnent à satisfaction depuis des années, par exemple au collège de la Maladière à Neuchâtel.

C'est une solution exemplaire aussi d'un point de vue écologique, à faible rejet de CO₂, et d'un point de vue de l'efficacité énergétique. En effet, la variante retenue remplacera une importante partie de l'énergie fossile, le gaz, par de l'énergie renouvelable. Elle consommera environ 40% de moins de gaz que l'installation actuelle et elle produira de l'électricité en plus.

Finalement, c'est aussi une solution financièrement intéressante pour toutes les parties concernées, l'EORéN et la commune. En gros, les deux variantes représentent les mêmes coûts annuels, c'est-à-dire la somme des frais financiers et les coûts de combustible.

Pour la première variante - chaudière à gaz - les coûts annuels sont dominés pour environ 40% par l'achat du gaz, tandis que la pompe à chaleur coûtera nettement moins en combustible. Ce qui veut dire deux choses :

- primo : si le coût de l'énergie fossile devait augmenter, ce qui est la tendance à long terme, la chaudière à gaz finira par coûter plus cher
- secundo : après 15 ans d'amortissement, le faible coût du combustible parle pour le choix de la pompe à chaleur

En conclusion, dans sa grande majorité, la commission EDD est d'avis que la variante géothermie est une belle opportunité pour la commune, l'EORéN et le Canton de réaliser un projet exemplaire d'un point de vue énergétique, techniquement éprouvé et maîtrisé, et financièrement justifié. Une minorité de la commission a relevé la haute technicité de la solution retenue, ainsi que son coût d'investissement très important.

La commission vous recommande de soutenir la proposition du Conseil communal. ».

La présidente remercie Ted Smith et donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Les membres de l'Entente de La Tène sont depuis longtemps en faveur du développement durable. Nous pensons également qu'il est du devoir des autorités politiques de montrer l'exemple par une gestion économique des ressources naturelles.

Lors de la séance d'information du 14 janvier à l'Octogone, le bureau d'ingénieurs mandaté nous a convaincus du bien-fondé de la solution technique envisagée.

L'octroi d'une subvention de 100'000 francs par le service de l'environnement en est une confirmation supplémentaire.

Quant au rapport du Conseil communal, il démontre que, malgré un investissement de départ bien plus conséquent, la solution retenue s'avère financièrement plus intéressante sur le long terme.

C'est à l'unanimité des membres présents que l'Entente de La Tène a approuvé le rapport. ».

La présidente remercie Pascal Vaucher et donne la parole à **Alain Maurissen** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste s'est réuni le 17 février pour revoir les différents points à l'ordre du jour de ce Conseil général, dont le projet d'assainissement de l'installation de chauffage du centre scolaire et de l'Espace Perrier de Marin.

Les camarades présents lors de la présentation technique du 14 janvier à l'Octogone ont été satisfaits de la démarche ouverte et constructive du Conseil communal dans ce dossier et ont apprécié la compétence et l'ouverture des responsables techniques qui ont répondu à un feu nourri de questions. Dont, soulignons-le, la possible réutilisation de panneaux solaires actuels en fonction de leur état.

En résumé, c'est un projet qui, s'il n'est pas novateur, est assez pointu et utilise au mieux les techniques actuelles. La solution recommandée présente des charges de fonctionnement inférieures, même en tenant compte de l'amortissement supérieur et surtout si l'on tient compte du bonus sur l'électricité. En outre, l'impact écologique est bien moindre, ce à quoi nous tenons.

Nous devons prendre une décision de suite car la prolongation demandée pour l'assainissement a été refusée par le service de l'environnement.

Si l'EORÉN prend à sa charge $\pm 75\%$ des frais, y compris l'amortissement, l'investissement est à faire par la commune.

C'est pourquoi quelques membres de notre groupe sont inquiets vu la hauteur de l'investissement nécessaire dans la situation difficile que traverse la commune et préféreraient une solution qui nécessite un investissement bien moindre ; c'est la raison pour laquelle nous n'accepterons ce crédit qu'à une très forte majorité. Merci ».

La présidente remercie Alain Maurissen et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Il s'agit ici d'un assainissement qui est devenu urgent, même s'il était prévisible depuis un certain temps du fait des réparations nécessaires et régulières.

Le groupe PLR-PDC salue l'étude d'envergure qui a été faite par le bureau d'ingénieurs, suivie de près par Martin Eugster et Malissa Tomic.

Il salue également l'obtention d'une subvention du Canton de 100'000 francs pour l'encouragement d'une solution exemplaire sur le plan énergétique.

Si le groupe décide de suivre unanimement les recommandations du Conseil communal et les commissions qui se sont penchés sur ce rapport, il a formulé quelques demandes, à savoir :

- de veiller lors de l'adjudication que le matériel est garanti le plus longtemps possible, étant donné que l'amortissement va durer 15 ans
- de vérifier l'efficacité réelle que nous obtenons et la comparer avec les prévisions calculées

Reste à encourager l'EORÉN de voter favorablement, faute de quoi nous devrions réexaminer le projet. ».

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée.

L'arrêté du Conseil général concernant une demande de crédit de 1.086 million de francs pour l'assainissement de l'installation de chauffage du centre scolaire et de l'Espace Perrier de Marin est accepté avec une voix contre et une abstention.

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Martin Eugster**.

« Au nom du Conseil communal et des futures générations de Marin-Epagnier et de Thielle-Wavre, je vous remercie de votre confiance dans ce projet. Je remercie aussi les ingénieurs qui ont travaillé étroitement avec nous et l'administration qui m'a épaulé afin de trouver les bons chiffres. Merci ! ».

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant un cautionnement de 120'000 francs en faveur du Club de pétanque de Marin-Epagnier

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Silvia Praz**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le club de pétanque, le CPME, souhaite couvrir ses pistes par un couvert. Pour cela, le club n'a pas les fonds nécessaires pour financer cette installation et doit recourir à un emprunt. Avant de s'engager, la banque demande un cautionnement par la commune.

Le Conseil communal vous a soumis un rapport et son arrêté pour un cautionnement de 120'000 francs en faveur de ce club.

L'annexe 2 du dossier vous présente le contrat de bail entre la commune et le club de pétanque pour la location de la parcelle pour construire et exploiter le couvert pour une durée de 20 ans, ainsi que les droits et les obligations du club et de la commune.

En détail, pour ce qui est du terrain : le terrain se trouve sur le site touristique appartenant à la commune. Il s'agit d'une parcelle de 1'345 m². La durée de location est de 20 ans, c'est-à-dire jusqu'en juillet 2035. En 2033, 2 ans avant la fin du bail, la commune informera quant à l'avenir de ce site. A ce moment se décidera une éventuelle prolongation de 5 ans.

Pour ce qui est du couvert, il servira à jouer et à ranger le matériel (roulottes en possession du club). Les mesures probables de cette installation sont de 15x29 m, soit une surface de 460 m². Le club élabore son projet de construction et demande en même temps le permis de construire. Il est aussi responsable de la mise en place des services (amenée et évacuation de l'eau, électricité et gaz).

Pour ce qui est des finances du club, selon les documents que le Conseil communal a reçus, le club possède actuellement 155'000 francs, dont 120'000 francs qu'il pense investir pour le couvert. Malgré des économies qu'il a faites durant de longues années, le club n'a pas les fonds nécessaires pour financer complètement son couvert et il doit demander un prêt bancaire de 100'000 francs.

Pour cela, la banque demande une garantie sous forme de cautionnement par la commune de 120'000 francs (100'000 francs de prêt et 20'000 francs de sûretés). Le prêt a une durée de 10 ans et est amorti à raison de 10%. La loi sur les finances définit que seules les cautions simples sont autorisées et qu'une caution doit être rémunérée par un taux d'intérêt sur la valeur résiduelle de la dette, entre 0.5 et 1.5% selon la durée initiale de la caution et le risque. Le Conseil communal a négocié un taux d'intérêt de 0.75%. La caution ne pourra être activée que dans les hypothèses prévues dans le contrat entre le club et la banque. Dans ce cas, la commune deviendrait propriétaire du couvert et le louerait au club de pétanque afin de rembourser la dette.

Pour ce qui est des obligations du club de pétanque, il doit financer complètement le couvert plus les services, acquitter les taxes communales pour l'eau, l'électricité et le gaz. Il assumera les frais de fonctionnement. Il sera propriétaire de la construction et des aménagements. Il assumera l'entretien lourd et courant. Il paiera un intérêt rémunérateur à la commune pour la caution de 0.75% sur la dette résiduelle. Il devra établir et respecter un règlement d'application. Il devra garantir la prise en charge de la démolition de la construction ainsi que la remise en état du terrain en cas de cessation d'exploitation sur le site. D'abord, il doit solliciter l'accord du Conseil communal avant de procéder à une quelconque modification ou transformation du couvert. Il n'a ni le droit de céder la construction durant le bail ni le droit de sous-louer les installations, sauf sous-locations occasionnelles.

De l'autre côté, la commune s'engage à mettre à disposition gratuitement le terrain les premiers 10 ans pour ensuite définir un loyer à acquitter. Elle aura le droit de résilier de manière anticipée en cas de non-respect des clauses contractées.

Pour conclure, le Conseil communal souhaite pouvoir cautionner jusqu'à concurrence de 120'000 francs un emprunt effectué par le club de pétanque auprès d'une banque qui lui permettrait de construire un couvert sur le site touristique.

Vous avez vu la convention qui règle les droits et les obligations de la commune et du club de pétanque. Au vu de cela, le Conseil communal vous prie de bien vouloir accepter l'arrêté pour un cautionnement aux conditions expliquées tout à l'heure. Merci beaucoup. ».

La présidente remercie Silvia Praz et donne la parole à **Alain Maurissen** (PSLT), pour la commission financière.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission financière s'est réunie au complet le 10 février pour revoir les différents points la concernant à l'ordre du jour de ce Conseil général, dont le projet cautionnement du club de pétanque.

L'administration a fait parvenir à la commission financière un état des lieux et un historique des finances du club de pétanque de Marin-Epagnier.

La conseillère communale en charge du projet nous a fait une présentation succincte du projet et en rappelant les points forts, en précisant que ce club comptabilise actuellement 160 membres et que la cotisation des membres va passer prochainement de 30 à 50 francs par an afin d'augmenter les ressources du club en vue de cette construction.

Néanmoins, les 160 membres ont réussi à capitaliser à ce jour les 60% du projet.

Le cautionnement est une pratique qui existe, mais pas actuellement à La Tène ; habituellement c'est la commune qui emprunte ou alloue une subvention.

Les conditions posées par le Conseil communal limitent les risques mais ils subsistent.

La commission financière s'est posée nombre de questions quant à la pérennité de ce club et au danger de créer un précédent mais a néanmoins proposé l'acceptation du projet par 4 voix pour et 3 abstentions. ».

La présidente remercie Alain Maurissen et donne la parole à **Maurice Binggeli** (PSLT), pour la commission des sites de loisirs et des espaces publics.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission des sites et loisirs s'est réunie le 4 février et a délibéré, non pas sur le cautionnement parce que ce n'est pas son rôle de discuter du cautionnement (rôles du Conseil général et de la commission financière), mais plutôt sur la raison d'être et le lieu d'implantation de ce couvert.

Une grande majorité de la commission s'est prononcée favorablement quant à l'implantation. Par contre, il est ressorti une question, qui n'a pas eu de réponse (on espère l'avoir ce soir) par rapport au tenancier du restaurant du CIS qui a une terrasse qui est adjacente à cette construction et on a pensé que ce couvert pouvait faire de l'ombre à la terrasse, donc au soleil. On a demandé si le club de pétanque s'était approché du tenancier pour connaître sa position et ainsi éviter des oppositions lorsque les plans seront déposés.

On attend ce soir une réponse à cette question mais la majorité de la commission s'est prononcée favorablement quant à l'implantation du couvert sur ce lieu. ».

La présidente remercie Maurice Binggeli et donne la parole à **Michel Montini** (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Tout d'abord, c'est un grand plaisir d'avoir le club de pétanque qui est en fait une association sportive très active dans cette commune.

Nous sommes très heureux de donner suite favorablement en ce qui concerne le groupe PLR et PDC s'agissant de cette demande de cautionnement. Nous l'avons acceptée à l'unanimité moins une abstention. C'est déjà notre prise de position.

S'agissant de l'utilité de ce couvert, nous sommes convaincus que c'est quelque chose d'utile ; j'ai moi-même fait de la pétanque et je sais que parfois il est bien de pouvoir s'abriter et de pouvoir aussi abriter les installations dont on peut avoir besoin.

Concernant maintenant la question de l'octroi du cautionnement, c'est une mesure qui paraît utile, ciblée, et qui n'engage en principe pas les deniers de la commune puisqu'en principe le club de pétanque devra lui-même effectuer le prêt bancaire qu'il entend engager. En principe, sauf difficulté, la commune n'aura pas à engager de deniers publics.

Je rappelle aussi ici que les autres associations sportives de la commune font aussi l'objet régulièrement d'aide et de soutien de notre part.

Peut-être quelques toutes petites remarques s'agissant du projet de contrat de bail. Personnellement, comme juriste, j'ai quand même quelques interrogations et je me permets simplement de les mentionner ici. Il est dit quelque part qu'on va construire ce couvert mais on ne sait pas exactement quel type de construction ce sera. Est-ce que ce sera une construction fixée au sol ? Ou est-ce que ce sera une construction de caractère moins solide, c'est-à-dire plus mobilière ? Dans ce cas-là, la construction est dite mobilière et

continue à appartenir à celui qui l'a construite. Si la construction est une construction normale, comme par exemple ce bâtiment, indépendamment de celui qui a financé la construction, de par la loi, il devient propriété du propriétaire du sol. Vous voyez tout de suite comment le problème risque de se poser parce que dans le contrat de bail il est dit qu'en cas de difficulté, le couvert serait transféré à la commune. Mais si on a une construction normale, dès le moment où vous plantez la construction, la construction appartient à la commune. Je ne pense pas que ce soit forcément l'intention des parties. Il est aussi dit que même si vous avez cet effet-là, celui qui a construit a la possibilité de se faire octroyer la propriété de la parcelle, c'est-à-dire la propriété de la commune. J'imagine que ce n'est évidemment pas ce que l'on veut non plus. Personnellement, je pense qu'il faut bien préciser dans le contrat que l'on veut que cela reste une construction légère, de type mobilier, comme un chalet qu'on a par exemple au camping et le chalet reste propriété de celui qui l'a édifié.

Un dernier point peut-être ; là on s'interroge un peu vers l'avenir. Le contrat est censé durer 20 ans, qui est d'une durée évidemment longue, c'est un bail important. Dans 10 ans, il est prévu que le club de pétanque paie un loyer. Or, il n'y a aucune indication du montant qui devra être payé. Là, je m'adresse aux gens qui sont du club de pétanque, même si dans 10 ans ils ne joueront plus à la pétanque mais leurs successeurs eux joueront encore à la pétanque et ils se demanderont quel sera le loyer à payer. Et dans 10 ans, il y a fort à parier que la commune de La Tène n'existera plus parce qu'elle sera probablement absorbée dans une fusion ou alors il est même possible que ce site du CIS soit attribué à une autre entité que celle de La Tène et alors cet autre propriétaire n'aura peut-être pas du tout un raisonnement sportif et amical envers les pétanqueurs et il voudra peut-être un loyer très important. La question qu'on peut se poser est si on ne veut pas fixer au moins dans les modalités le loyer qui devra être perçu dans 10 ans mais là finalement on fait toute confiance au Conseil communal et au club de pétanque pour s'arranger sur ce point.

Comme je l'ai dit tout à l'heure les PLR et PDC sont parfaitement favorables à ce projet et voteront donc pour. Merci. ».

La présidente remercie Michel Montini et donne la parole à **Francis Boss** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de notre dernière séance, notre groupe s'est penché sur la demande de cautionnement du club de pétanque.

Dans un premier temps, nous sommes très satisfaits que ce club, à la recherche d'un couvert depuis plusieurs années, puisse envisager l'avenir avec le sourire.

Nous appuierons cette demande à l'unanimité.

La réalisation d'une couverture des pistes s'accompagnera de la disparition des roulottes de chantier, point bienvenu, pour améliorer l'esthétique de cette parcelle sportive.

Nous formons nos vœux les meilleurs afin que cette réalisation puisse voir le jour dans les plus brefs délais et que l'hiver prochain la dizaine de courageux puissent laisser gants et bonnets à la maison. ».

La présidente remercie Francis Boss et donne la parole à Fernando Pires Gomes (ELT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

L'Entente de La Tène, dans sa séance de lundi, a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant un cautionnement de 120'000 francs en faveur du Club de pétanque de Marin-Epagnier.

Après analyse, l'ensemble des membres présents émet un avis favorable concernant cette caution de 120'000 francs pour la construction du couvert souhaité. Merci. ».

La présidente remercie Fernando Pires Gomes et donne la parole à **Silvia Praz**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais donner une réponse à la commission des sites de loisirs et des espaces publics. Le Conseil communal n'a pas encore discuté avec Denis Kuster, qui est locataire jusqu'en 2018 du CIS. La commune est propriétaire du CIS et c'est la commune qui décide. Une fois que le permis de construire sera demandé, on va discuter avec Monsieur Kuster pour regarder ce qu'il en est. Est-ce que cela vous suffit comme réponse ? ».

La présidente remercie Silvia Praz et donne la parole à **Maurice Binggeli** (PSLT) qui se dit satisfait de cette réponse.

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté du Conseil général concernant un cautionnement de 120'000 francs en faveur du Club de pétanque de Marin-Epagnier est accepté à la majorité (2 abstentions).

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Silvia Praz**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Au nom du Conseil communal et au nom du club de pétanque de Marin-Epagnier, je vous remercie de votre confiance. On va prendre en considération toutes les remarques que l'on a entendues ce soir pour faire le nécessaire. Merci beaucoup. ».

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la nomination d'une commission ad hoc pour l'étude et la création d'un espace médico-social

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Michel Muster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

C'est le projet suivant dans la problématique de ce qu'une commune doit mettre en place par rapport aux aspects sociaux. On a déjà parlé à plusieurs reprises dans cet hémicycle de cette fameuse parcelle que la paroisse protestante met à disposition de la commune pour y réaliser un projet à caractères sociaux. Il faut savoir que maintenant notre population devient de plus en plus vieillissante, d'un côté, d'un autre côté le Canton recherche à trouver des solutions pour abriter cette population-là. La médecine de proximité est toujours d'actualité ; on en a encore discuté ces jours. Cependant, il faut savoir que le corps médical de notre commune approche de la retraite à grands pas et c'est demain qu'il n'y aura bientôt plus de médecins sur le territoire communal. Il faut donc saisir tous les besoins que la commune doit considérer et favoriser pour cette mise en place. Pour cela et aussi compte tenu du fait que l'on a des finances qui ne nous permettent pas forcément de partir dans de grandes réalisations, le Conseil communal pense qu'il est nécessaire de créer une commission ad hoc qui sera chargée d'étudier le ou les projets à réaliser et voir comment les financer, comment calculer tout cela de manière à ce que ce soit satisfaisant pour la population et satisfaisant pour la trésorerie communale.

Je ne vais pas m'étendre sur ce sujet plus longtemps maintenant, vous avez lu le rapport, et je répondrai volontiers à vos questions. ».

La présidente remercie Michel Muster et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

On prend acte du rapport et on a demandé de proposer deux représentants du groupe PLR-PDC.

Le groupe PLR-PDC soutient le rapport et souligne l'urgence de cette création. Au sein de notre groupe, nous pouvons compter sur les compétences à la fois médicales et de l'industrie du bâtiment et vous proposons les candidatures de Laurent Suter (GCD-PDC) et de Jan Homberger (GCD-PDC).

La présidente remercie Ted Smith et donne la parole à **Gérard Gremaud** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Nous saluons ce rapport du Conseil communal et présentons au sein de notre groupe Marion Schori Boss et Alain Maurissen (PSLT). ».

La présidente remercie Gérard Gremaud et donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

L'Entente de La Tène a pris acte du rapport du Conseil communal concernant la nomination d'une commission ad hoc pour l'étude et la création d'un espace médico-social. L'Entente de La Tène propose Michel Planas (ELT) et Fernando Pires Gomes (ELT). ».

La présidente remercie Pascal Vaucher et donne la parole à **Michel Muster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais remercier les personnes qui se sont mises à disposition et je me réjouis de les rencontrer. Si vous voulez bien, à l'issue de la séance de ce soir, ce serait bien que l'on se réunisse pour fixer la première séance. ».

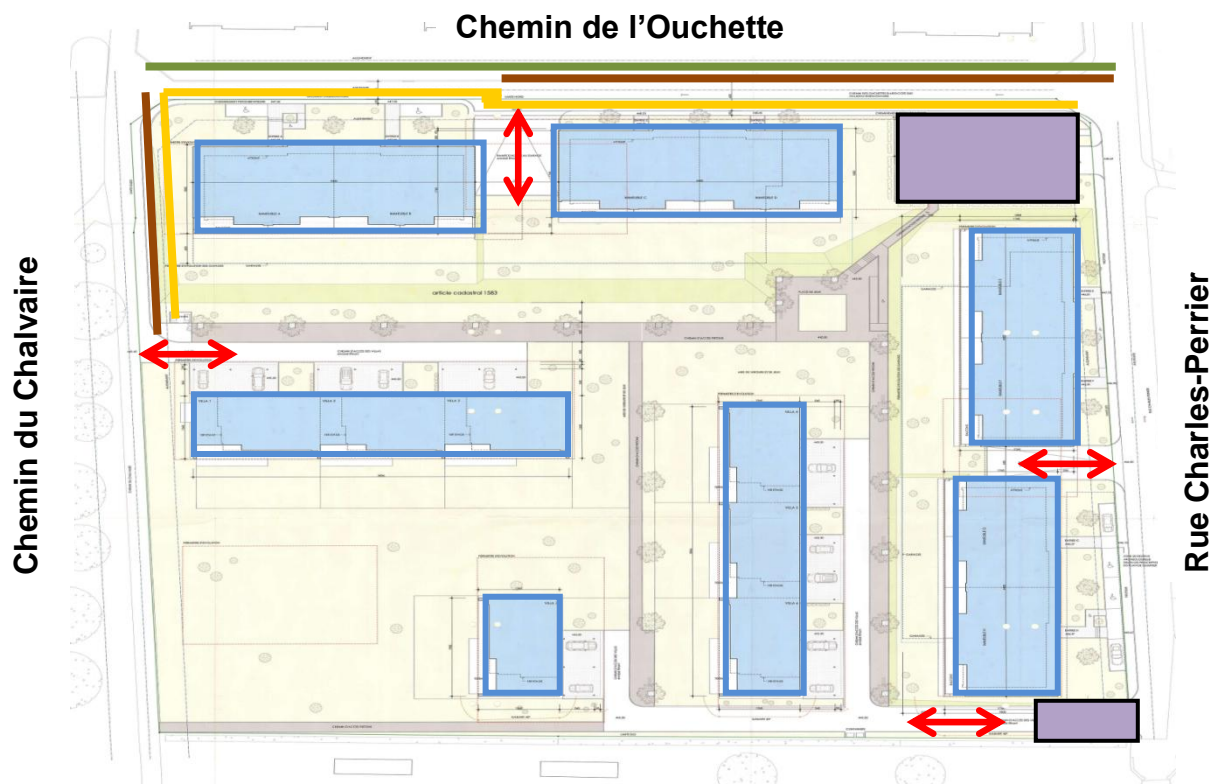
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'achat de parcelles de terrain et une demande de crédit de 138'000 francs pour l'aménagement du chemin de l'Ouchette

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Martin Eugster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

En 1988, vous avez deux événements majeurs dans la commune de La Tène : je suis arrivé à Montmirail et le Conseil général de Marin-Epagnier à l'époque a validé le plan de quartier « Le Chalvaire ».

Le projet s'est développé et se présente aujourd'hui de la manière suivante (Cf. slide ci-dessous) :



- sept immeubles sont construits ou sont en train d'être construits (carrés bleus)
- l'accès pour les voitures se fait à quatre endroits (flèches rouges)

Pour garantir la sécurité et la fluidité du trafic, le Conseil communal prévoit trois mesures :

- créer un trottoir d'une largeur de 1.2 mètre sur le côté Nord et sur une partie du côté Ouest (trait jaune)
- élargir deux bouts du ou des chemins (traits bruns)
- profiter des travaux et assainir le chemin de l'Ouchette (trait vert)

La réalisation de ce projet tout en respectant les engagements des Autorités de l'époque prévoit :

- l'achat de terrain par la commune de 512 m² à 25 francs le m²
- en même temps, la fondation nous cède 2 terrains (en violet) à titre gratuit.

Ces deux mesures sont décrites dans l'arrêté figurant en annexe 1.

Les coûts pour la création des trottoirs et pour l'élargissement des deux chemins sont partagés à la hauteur de 80% pour la fondation et de 20% pour la commune (c'est d'ailleurs le strict minimum légal).

Les coûts pour la réfection du chemin de l'Ouchette incombent à 100% à la commune.

Vous trouverez toutes ces dispositions dans l'arrêté figurant en annexe 2.

Je reste volontiers à votre disposition pour répondre à vos questions. Merci. ».

La présidente remercie Martin Eugster et donne la parole à **Alain Maurissen**, pour la commission financière.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission financière s'est réunie au complet le 10 février pour revoir les différents points la concernant à l'ordre du jour de ce Conseil général, dont cette demande de crédit de 138'000 francs pour l'aménagement du chemin de l'Ouchette.

La commission financière s'était déjà réunie au complet le 2 décembre pour discuter de ce dossier. A l'issue de cette séance, la commission financière proposait l'acceptation de ce crédit par 6 voix pour et une contre.

Suite à quelques éclaircissements apportés par le Conseil communal en séance, c'est maintenant à l'unanimité des sept voix que la commission financière vous propose d'accepter ce crédit. ».

La présidente remercie Alain Maurissen et donne la parole à **Viviane Lüthi** (PSLT), pour la commission des travaux publics et des services industriels.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Nous devons maintenant assumer des décisions prises dans les années 1980 quant à l'équipement de ce quartier.

En effet, il est nécessaire d'élargir les routes d'accès et d'y adjoindre des trottoirs.

Pour la réfection de la partie actuelle de la route, il faut profiter des synergies avec les travaux actuels ; attendre ne ferait qu'augmenter la facture.

C'est donc à l'unanimité que la commission des TPSI a accepté cette demande de crédit.

La présidente remercie Viviane Lüthi et donne la parole à **Michel Luthi** (ELT), pour la commission de circulation, des transports et de l'agglomération.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Après une vision locale et examen des plans en compagnie des représentants du Conseil communal, c'est à l'unanimité des membres présents à sa séance du 21 janvier écoulé que la commission de circulation, des transports et de l'agglomération a accepté cette proposition

du nouvel aménagement du chemin de l'Ouchette desservant le nouveau quartier d'habitation « Le Chalvaire ».

Des compléments d'aménagements éventuels pourraient être proposés ultérieurement, ceci en fonction de l'augmentation du trafic automobile dans cette région, qui sera peut-être constatée au fur et à mesure de l'arrivée des nouveaux habitants. ».

La présidente remercie Michel Luthi et donne la parole à **Pascal Perret** (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de leur séance de préparation du 17 courant, les membres de notre groupe ont réexaminé le rapport cité en titre.

Un plan de quartier ayant été accepté à fin 1988, il faut maintenant mettre à exécution l'aménagement de ce secteur selon l'engagement des autorités communales d'alors. En l'occurrence, il s'agit de verser 3 parcelles de terrain au domaine public - dont 2 d'un total de 101 m² acquises à titre gratuit - et d'aménager le chemin de l'Ouchette.

Le détail des coûts des travaux étant précisé dans le rapport, seuls certains points ont été retenus :

- l'achat du terrain représente 12'800 francs pour les 512 m², soit 25 francs le m², est quelque chose de très favorable
- le coût des travaux touchant l'élargissement de la chaussée et la création des trottoirs ont été répartis à raison de 80% pour la fondation et 20% pour la commune
- les coûts pour la réfection de la partie existante du chemin de 87'000 francs peuvent paraître certes très élevés, mais il faut profiter du chantier déjà existant qui alignera les coûts compte tenu déjà des engins sur place

S'agissant de l'élargissement du chemin du Chalvaire et de la création d'un trottoir à cet endroit, il a été regretté le manque total d'explications à ce sujet. Nous avons finalement appris que de tels travaux se justifiaient, on le voit d'ailleurs sur le slide à l'écran, pour sécuriser les piétons compte tenu de l'accès des véhicules aux villas, le garage souterrain n'étant pas prévu pour ces derniers, donc pour les villas qui sont à l'intérieur du périmètre.

Après discussion, le groupe a accepté l'arrêté concernant les achats immobiliers à l'unanimité moins une abstention ; il en a fait de même pour l'arrêté concernant la demande de crédit de 138'000 francs, soit à l'unanimité moins 2 abstentions. ».

La présidente remercie Pascal Perret et donne la parole à **Viviane Lüthi** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le parti socialiste a accepté cette demande de crédit à une large majorité car nous devons assumer des décisions anciennes. ».

La présidente remercie Viviane Lüthi et donne la parole à **Michel Luthi** (ELT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

La sécurité en général, la circulation automobile et la mobilité douce font partie intégrante des points à étudier et à régler par la commune lors de la construction de nouveaux quartiers d'habitation.

Et c'est précisément le cas dans le cadre de l'aménagement du chemin de l'Ouchette.

En conséquence, c'est à la majorité des membres présents à sa séance de préparation du 16 février dernier que l'Entente a accepté cet achat de parcelles et cette demande de crédit de 138'000 francs. ».

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée par 31 voix et une abstention.

L'arrêté du Conseil général concernant des achats immobiliers est accepté par 31 voix et une abstention.

L'arrêté du Conseil général concernant une demande de crédit de 138'000 francs pour l'aménagement du chemin de l'Ouchette est également accepté par 31 voix et une abstention.

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Martin Eugster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Merci pour cette votation. On va faire le nécessaire pour que les futurs habitants de ce quartier puissent se rendre en sécurité dans leurs maisons. Merci. ».

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création d'une cellule de gestion des pôles

La présidente donne la parole au Conseil communal, par **Yannick Butin**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le rapport qui vous est présenté ce soir est un rapport d'information fournissant un état de situation du développement de notre pôle économique dans le village d'Epagnier. Il permet d'avoir une vue sur les différentes organisations qui se mettent en place en relation avec les trois pôles économiques d'importance cantonale que nous avons dans le canton de Neuchâtel.

Le Conseil communal a jugé opportun de participer aux discussions cantonales et intercantionales qui permettront de définir les critères de développement de ces pôles.

Le Conseil communal vous propose de prendre acte de ce rapport. ».

La présidente remercie Alain Maurissen et donne la parole à **Alain Fridez** (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance de préparation, le rapport en question a retenu toute l'attention du groupe PLRT et PDC. Nous remercions vivement le Conseil communal pour cette information, effectivement primordiale au moment où les choses commencent à bouger dans certains sites.

Bien entendu, nous pouvons nous réjouir du développement économique et de l'implantation d'entreprises dans notre canton. Que notre commune en soit l'un des acteurs principaux doit nous faire penser à sa santé. Quelle soit environnementale ou financière.

Un tel pôle économique indépendamment des nuisances, engendrera des charges et des coûts. Par exemple accès aux transports publics, prolongement de lignes de bus, amélioration des voies d'accès et entretien à longs termes, etc.

Certes, la commune encaissera les taxes de dessertes, mais l'aspect fiscalité des personnes morales est aujourd'hui tout autre, la manne fiscale est désormais cantonale.

Il convient dans ce contexte de souligner avec le Canton, que certes il impose la localisation d'un pôle économique, que les communes concernées jouent un rôle de solidarité afin de développer économiquement notre canton, mais la solidarité devrait également se retrouver dans la formule de la péréquation financière, permettant ainsi à La Tène d'avoir les capacités financières dont elle a besoin. Nous voulons dire par là, avoir les possibilités financières de mettre en œuvre les infrastructures nécessaires à l'accueil d'un pôle économique et ceci sans encore grever le porte-monnaie du concitoyen.

A l'heure actuelle, de par la cellule de gestion des pôles, notre groupe estime qu'il est opportun de faire valoir les intérêts de notre commune. L'implantation d'un pôle économique rencontre l'approbation de notre groupe, mais cette opportunité doit servir de levier pour fixer

des règles de péréquation qui tiennent compte des spécificités d'une commune qui fournit des emplois. C'est le cas de La Tène qui y contribue de manière plus que conséquente.

Le groupe PLRT et PDC prend donc acte de ce rapport, adresse ses remerciements au Conseil communal et souhaite connaître, en temps utile, l'évolution par le biais de la cellule de gestion. ».

La présidente remercie Alain Fridez et donne la parole à **Gérard Gremaud** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Notre groupe a été convaincu par la nécessité de créer cette cellule. Nous y voyons une opportunité de représenter efficacement les intérêts de la commune dans l'optique d'un développement harmonieux.

Nous remercions le Conseil communal pour ce rapport et en prenons acte. ».

La parole n'étant plus demandée, le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création d'une cellule de gestion des pôles est adopté par 31 voix contre une.

11. Projet de fusion du GE2L : avancement et planification du projet, informations du Conseil communal et de la commission de fusion, discussion

La présidente donne la parole à **Jean-Dominique Röthlisberger**, pour la commission ad hoc consultative relative aux projets de rapprochements ou de fusions de communes.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Depuis le début de la procédure de fusion et l'acceptation par votre Autorité de faire partie des communes partantes, soit Saint-Blaise, Cornaux, Cressier, Le Landeron, Lignièrès, Enges et La Tène, peu d'informations ont été transmises aussi bien au Conseil général qu'à la population.

Depuis l'automne dernier, la commission de fusion et le Conseil communal ont été associés à des groupes de travail comprenant les commissions de fusions, les Conseils communaux et le personnel administratif des communes concernées.

Les options proposées par les groupes de travail :

- En principe, utilisation des infrastructures existantes
- Sur le plan politique :
 - Conseil général de 41 membres élu proportionnellement, un poste serait garanti à chaque ancienne commune pendant les deux premières législatures et ceci pour autant qu'il y ait un candidat ; il est envisagé 10 séances par année, séances qui auraient lieu alternativement dans les différents villages des anciennes communes
 - Conseil communal de 5 membres à 100% (pour la première législature en tout cas) - élu par le Conseil général - salaire prévu entre 150 et 170'000 francs
 - Un certain nombre de commissions sont également prévues
 - Il est envisagé de placer le contrôle des habitants à La Tène (à Marin-Centre en particulier de manière à avoir des heures d'ouverture plus conséquentes)
 - Il est aussi envisagé de placer le service technique et l'urbanisme au Landeron et Saint-Blaise garderait le guichet ACCORD (AVS et service social de l'Entre-deux-Lacs)
 - Le nom de la nouvelle commune et les armoiries n'ont pas encore été décidés
- Groupe administratif
 - Mise sur pied d'une police de proximité pour toutes les missions qui ne sont pas prises par la police cantonale (parcage lors de manifestations, contrôle des zones bleues et parcomètres, distribution d'actes judiciaires, etc.)
 - Il a aussi été relevé la problématique de ou des casernes de pompiers et organisation régionale de la protection civile

- Groupe technique
 - Pour l'urbanisme, création d'un poste de chef de service qui remplacerait les architectes-conseils des communes actuelles
 - Pour les travaux publics, proposition de créer trois zones avec utilisation des installations existantes
 - Rationalisation et meilleure utilisation du matériel existant
 - Gérance des immeubles pourrait être confiée à une fiduciaire
 - Centralisation de la gestion des salles communales et des terrains de sports avec conditions spéciales pour les sociétés locales (tarif spécial ou gratuité)
- Groupe finances
 - Le coefficient fiscal prévu n'a pas encore été déterminé
 - La charte de fusion avait admis que tout le personnel des communes fusionnées serait repris
 - Le but de la fusion c'est de faire la même chose mais en mieux !
 - Les prévisions laissent apparaître une petite marge d'économie d'environ 1.5%
- Groupe éducation
 - Pour ce qui est de l'école, en principe l'organisation resterait identique en tout cas au début
 - La participation aux différents syndicats intercommunaux où une ou des communes participent actuellement (patinoire, circuit d'athlétisme, théâtre, etc.) n'a pas encore été définie ; plusieurs options sont envisagées
 - Actuellement dans le périmètre de fusion, il existe deux espaces jeunesse, soit le CAP au Landeron et le Troglo à La Tène ; il est prévu de gérer les deux de la même manière, soit comme le Troglo

Suite de la procédure :

- Le samedi 7 mars 2015, une rencontre de toutes les commissions de fusion et les Conseils communaux des 7 communes se retrouveront à Cornaux dans le but de prendre les décisions en vue de la rédaction de la convention de fusion
- Le 28 mai 2015, une séance d'information pour tous les Conseils généraux aura lieu à Cornaux dans l'ensemble des 7 communes
- Le 25 juin 2015, les Conseils généraux des 7 communes se détermineront sur l'acceptation de la convention de fusion, soit l'acceptation de faire partie de la nouvelle commune
- Le 29 octobre 2015, un débat aura lieu pour l'ensemble des communes concernées à l'Espace Perrier
- Et enfin, le 22 novembre 2015, votation populaire dans les 7 communes pour la ratification de la fusion

Information à la population

Il est important que la population soit régulièrement informée sur l'évolution de la procédure. Il est prévu dès le mois de mars qu'une page d'information dans le Bulcom réponde à cette attente ; un site Internet sera aussi prochainement ouvert.

Conclusions :

Il est important qu'une information soit également organisée sur le plan communal de La Tène.

Si la fusion permettra d'être plus efficace et surtout mieux entendus par l'Etat, il sera important que sur le plan villageois, la nouvelle commune soutienne l'activité des sociétés locales ; c'est effectivement par l'activité de ces sociétés que l'esprit villageois pourra persister.

Il est bien entendu que nous restons à disposition pour répondre à d'éventuelles questions. Je vous remercie. ».

12. Motion du 11 décembre 2014 des partis libéral-radical et démocrate-chrétien, cosignée par Ted Smith, Nicolas Krügel et Laurent Suter, demandant au Conseil communal de concrétiser d'ici au 31 décembre 2015 des économies durables équivalentes à 160'000 francs sur les charges maîtrisables

La lecture du budget 2015 de la commune de La Tène confirme une situation financière très préoccupante. Afin de remédier à un déficit structurel conséquent, le Conseil communal a proposé une adaptation très importante de la fiscalité.

Pour les partis libéral-radical et démocrate-chrétien, cette démarche doit s'accompagner d'un effort supplémentaire sur les dépenses réputées maîtrisables. Dans une situation aussi critique que celle de notre collectivité, maintenir des enveloppes comparables à celles allouées par le passé n'est pas suffisant. Il appartient à l'exécutif de prendre des mesures ciblées en portant un regard critique sur ce qui forme une priorité absolue et ce qui représente une opportunité d'économie.

Les partis libéral-radical et démocrate-chrétien demandent au Conseil communal de concrétiser d'ici au 31.12.2015 des économies durables équivalentes à 160'000 francs sur les charges maîtrisables.

La présidente donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le 11 décembre dernier, nous avons procédé à un freinage d'urgence. Aérofreins ouverts, pieds sur la pédale, parachute déployé, nous avons donné aux finances communales le correctif qui devrait permettre d'éviter le mur. Ouf donc...

Mais sommes-nous soulagés pour autant ? Non, car notre contexte est appelé à bouger encore. Le contour de la péréquation des charges n'est pas arrêté. La péréquation des ressources n'a pas passé l'épreuve du feu. Le nouveau modèle de répartition de l'impôt des entreprises n'est pas complètement digéré. L'allègement de la fiscalité des personnes physiques n'a déployé qu'une partie de ses effets et ça va continuer pour certaines années. Le sort de notre taxe d'utilisation du sol pour les kilowattheures traversant notre territoire n'est pas très certain. La deuxième phase de l'assainissement de prévoyance ne nous pend royalement au nez. La fréquentation du camping ne décolle pas suffisamment pour justifier les investissements consentis. Bref. En deux mots comme en cent, nous n'avons pas terminé les travaux d'Hercule pour transformer les finances communales en un édifice solide et durable.

Dans cet environnement, les partis libéral-radical et démocrate-chrétien estiment que nous devons continuer de travailler les charges. Certes, pas à la hache comme nous l'avons fait pour les recettes, mais avec délicatesse, précision et esprit critique. La commune de La Tène est une des rares entités de services qui ne bénéficie jamais des gains de productivité liés à l'informatique ou à la mécanisation. Nous investissons mais jamais nous n'avons d'effet sur nos charges courantes. Partout ailleurs, les applications introduites, les machines déployées, les processus modifiés permettent de gagner en efficacité, de réduire les coûts. A La Tène, jamais. La commune de La Tène est aussi une des rares entités à ne remettre en question aucune enveloppe au moment de ficeler son budget. Par commodité puisque comme aime à le répéter notre Exécutif, « on veut s'éviter des tracas ». Par absence de recul aussi car au moment de voter le budget, il est généralement mi-décembre et on n'a plus le temps d'une analyse critique et approfondie.

Pour les partis libéral-radical et démocrate-chrétien, après le coup d'assommoir passé à nos contribuables, il est venu le moment de faire ses devoirs. Nous avons dès aujourd'hui le temps de passer en revue chaque rubrique de notre budget, chaque étape de nos processus en nous posant honnêtement la question : est-ce encore utile ? Ne pourrait-on pas faire autrement ? Qui a besoin de ce que je fais ? En a-t-il réellement besoin ? En a-t-il besoin dans les délais que je me fixe ? Ainsi, pas à pas, franc par franc, nous serons en mesure de faire un effort que tous nos contribuables attendent de leurs autorités. Economiser un point d'impôt après en avoir envoyé quinze sous forme de deux augmentations successives, c'est une étape indispensable. Une étape qui doit montrer à chaque concitoyenne et à chaque

concitoyen que nous sommes allés au bout de la démarche. Une étape qui doit montrer que nous préparons de manière réfléchie les transformations qui nous attendent encore qu'il y ait fusion ou qu'il y ait voie solitaire.

Certains parmi nous voudront définir les enveloppes touchées. Faut-il mieux cibler les réceptions de l'Exécutif, ramener les achats de mobilier au niveau de 2013, procéder à des achats informatiques plus pointus, repenser notre soutien à certains musées du Littoral, étaler différemment les achats de nouvelle signalisation, passer aux factures électroniques et aux prospectus électroniques ?... Ne confondons pas les rôles. Il est de la responsabilité du Conseil communal de prendre les décisions opérationnelles. A nous de fixer les grandes orientations. Et en l'occurrence, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, les partis libéral-radical et démocrate-chrétien vous proposent aujourd'hui :

- de fixer une ambition - économiser un point d'impôt
- de se donner le temps de la concrétiser avec précision et esprit critique - soit les 6 mois correspondant au délai de réponse à une motion
- et enfin de confier la mission au seul organe à même de faire des choix raisonnés - le Conseil communal

Le temps n'est plus à la contemplation. Il est à l'action. C'est un chemin difficile. Nous sommes pourtant convaincus que vous saurez l'emprunter. Pour le bien de tous, dans un scénario où nous resterions indépendants comme dans un scénario où nous fusionnerions car tous les problèmes que nous avons évoqués restent sur la table et il faudra bien que la nouvelle entité ou la nôtre si elle continue puisse faire face à ces différentes missions. ».

La présidente remercie Nicolas Krügel et donne la parole au Conseil communal, par **Michel Muster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

La position du Conseil communal est on ne peut plus claire : NON.

Comme annoncé en séance du Conseil général du 11 décembre 2014, à la séance dite du budget, les finances communales de La Tène ne souffrent pas d'avoir trop de charges, mais souffrent d'un manque de ressources. La réponse est donc d'adapter les ressources, ce qui est fait pour 2015 avec la hausse du coefficient fiscal qui passe de 59 à 74 grâce aux deux hausses successives de 5 et 10 points, comme vient de nous le rappeler Nicolas Krügel.

Les contribuables laténiens concèdent déjà à un effort magistral. On ne peut pas encore leur diminuer voire supprimer des prestations.

La commune de La Tène est déjà une commune low-cost, que pourrions-nous encore économiser ? L'exercice de dégraissage des charges maîtrisables a déjà été fait à maintes reprises.

Economiser 160'000 francs, c'est, et je vais commencer une liste à la Prévert :

Supprimer toutes les subventions aux sociétés locales (-50'000 francs)

Supprimer les subventions *Onde verte* pour les écoliers et collégiens (-20'000 francs)

Supprimer toutes subventions, dons et autres soutiens (-2'000 francs)

C'est aussi supprimer les tarifs préférentiels pour la location des salles et locaux communaux

C'est aussi diminuer les prestations de sécurité

C'est aussi favoriser l'oisiveté et la délinquance de notre jeunesse en fermant le Troglo et le Midnight Sports

La manifestation de la Fête nationale

Les repas des conseillers généraux au budget et aux comptes

La désolidarisation de La Tène aux activités régionales (COMUL, RUN, Vignolants, ACN...)

...sont aussi des économies potentielles

On peut aussi parler de déneigement, salage, tonte de gazon, décoration florale, balayage des rues, ...

Enfin est-il nécessaire de poursuivre cette liste pour affirmer que :

Politiquement et socialement parlant une telle mesure ne peut pas s'envisager

Le Conseil communal demande donc au Conseil général de rejeter la motion des partis libéral-radical et démocrate-chrétien demandant au Conseil communal de concrétiser d'ici au 31 décembre 2015 des économies durables équivalentes à 160'000 francs sur les charges maîtrisables.

Je reviens avec cette métaphore, qui a été un clin d'œil donné par Nicolas Krügel tout à l'heure :

Que devrions-nous supprimer à ses avions d'une compagnie d'aviation low-cost pour diminuer encore ses coûts et offrir aux passagers bienpensants un transport encore meilleur marché ?

les ailes : sûrement pas

les réacteurs : impensable

ah une idée, le pilote peut-être !! Merci Madame la présidente. ».

La présidente remercie Michel Muster et donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de notre séance de préparation, certains ont qualifié cette motion d'imbécile. Pour ma part, je préfère utiliser le qualificatif de lâche. Car plutôt que de proposer des mesures concrètes, comme par exemple la suppression du déneigement, la réduction des subventions aux sociétés locales ou le licenciement de personnel, toutes choses faisant effectivement partie des charges maîtrisables, les motionnaires évitent d'aborder les véritables conséquences qui se cachent derrière les économies demandées.

Ils n'ont pas le courage de cibler les prestations à la population qu'ils entendent restreindre ou, pire encore, ils n'en ont aucune idée...

C'est d'ailleurs ces mêmes partis, ayant exigé des économies au niveau cantonal, qui sont à l'origine de reports de charges sur les communes.

C'est pourquoi l'Entente de La Tène refusera cette motion inqualifiable. ».

La présidente remercie Pascal Vaucher et donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Pourquoi faire boire un chien qui n'a pas soif ? Lors de la séance du budget de décembre 2014, le Conseil communal, par la voix du chef du dicastère, a expliqué qu'il n'y avait pas de mou, de possibilité d'économie sans affecter la substance même de la commune. Pourquoi est-ce que ce même Conseil communal, à qui on veut donner cette tâche, ce qui du point de vue socialiste, est faux dans la démarche, trouverait 160'000 francs d'économie dans les six mois ?

Pourquoi est-ce que le représentant, président, porte-paroles de la commission financière, a déclaré en décembre 2014 « Le Conseil communal a veillé à maintenir les dépenses maîtrisables dans un cadre comparable aux années précédentes. ». Dépenses maîtrisables, vous savez tous que c'est une des missions de la commission financière de justement voir s'il y a des dépenses qui pourraient être évitées ou ne pas être occasionnées. Ce même représentant nous a aussi dit « Aurions-nous pu nous trouver dans une situation plus agréable ? Oui si nous avions réussi à convaincre le corps électoral d'accepter une augmentation de 5 ou 7 points en 2013 déjà. ». Mais il ne nous a pas dit « oui si on avait coupé dans le gras ». Il a parlé d'augmentation fiscale. Et maintenant, la même personne, mais avec une autre casquette et un en-tête PLR, dit le contraire. Il y a quelque chose qui ne joue pas ou que je ne comprends pas.

Pourquoi, Mesdames, Messieurs, la commission financière, cela a aussi été dit par Monsieur Krügel en décembre 2014, a refusé à sa majorité moins une personne, une proposition identique à celle dont nous débattons aujourd'hui, à savoir confier au Conseil

communal la traque, la recherche d'éventuelles possibilités d'économies sur le compte de charges. Monsieur Krügel, en décembre 2014, avait rappelé cela et finissait en disant « La commission vous recommande d'accepter le budget présenté par 6 voix contre 1. ». La commission et son président, en décembre, disent une chose, et en février, ils disent l'inverse ? Ou plutôt, son représentant dit l'inverse...

Si nous acceptons cette motion, nous confions, du point de vue du groupe socialiste, un mandat impossible au Conseil communal. On a déjà eu ce débat à plusieurs reprises et nous avons entendu aujourd'hui la liste non exhaustive mais malgré tout à la Prévert énoncée par le chef du dicastère et je me rappelle qu'en 2003-2004, à Marin-Epagnier, ce n'était pas encore La Tène, nous avons épluché les comptes comme jamais, cela avait pris 3 heures à la séance du budget, pour finalement sortir 20 et quelques mille francs en supprimant les feux d'artifice, en supprimant les décorations de Noël et en restreignant le déneigement. On a eu une discussion quelque temps après, entre partis, pour se dire que c'est à peu près la seule fois qu'on s'est fait enguirlander par la population, qui nous a dit qu'il y avait plus de lumières et de déneigement à la Migros que dans notre commune et qu'en supprimant les feux d'artifice, on supprimait la seule activité notable de notre commune puisqu'on n'a pas vraiment de fête villageoise. Et nous sommes revenus en arrière.

On a aussi évoqué la question des sociétés locales et de nouveau si vous tuez la substance de la société locale, la commune se transforme en cité-dortoir. Et justement à l'occasion d'une discussion de fusion, importante et en cours, c'est ça qui fait peur et nous devons maintenir des acquis que la future entité perdurera.

Est-ce qu'il faut licencier du personnel communal ? Je n'en ai pas l'impression. Le responsable du dicastère, en décembre 2014, avait rappelé que nous étions aussi sur ce plan une commune low-cost par rapport à la moyenne de personnel utilisé par les collectivités publiques de chaque place. De toute façon, ce n'est pas l'Exécutif qui va dire qu'il faut licencier du personnel. Cela ne se passe pas comme ça. D'abord, il faut arriver avec un projet qui dit « Voilà, nous allons supprimer cette prestation », et si l'on tombe d'accord à une majorité pour supprimer une prestation, ou l'amoindrir, la diminuer, après on dit au Conseil communal « Calcule-nous le temps ETP que l'on peut enlever sur l'ardoise pour ne plus effectuer cette prestation ». C'est dans ce sens-là qu'il faut aller.

Alors, je n'ai pas la réponse à toutes ces questions et je ne suis pas dans la tête des motionnaires mais il y a deux possibilités : soit les motionnaires savent comment économiser 160'000 francs ; si on articule un chiffre, ce n'est pas pour rien parce qu'un point d'impôt ne veut rien dire par rapport à des économies ; ils auraient aussi pu calculer la somme de l'âge des conseillers communaux et multiplié par mille, cela aurait autant de sens que 160'000 francs en impôt.

Alors, soit ils le savent et comme l'a dit le porte-parole du groupe villageois de l'Entente, il y a un défaut de courage. Discutons de projets, ça c'est la politique. On veut supprimer ceci ou restreindre cela. Et voilà les conséquences pour la population. Il est vrai qu'il est dur pour la population d'avoir pris en peu de temps 15 points d'impôt mais il est aussi dur pour la population de vivre dans une commune qui n'offre plus de services, qui n'offre plus des prestations que la population attend. Et au fond de tout cela, c'est un savant équilibre. Et c'est bien dommage que le groupe PLR ne soit pas venu avec des propositions concrètes.

Deuxième possibilité : les motionnaires n'en ont aucune idée, strictement aucune idée. Et qu'est-ce que c'est ?, c'est une hypothèse, ça c'est un coup politique. Un coup politique pour la future campagne. Est-ce que, dans quelques mois, quand le Conseil communal, si la motion hélas est acceptée, rendra un rapport qui ira de toute façon dans le mur, qui sera inefficace, et que la majorité de ce Conseil l'aura rejeté, est-ce dans quelques mois les motionnaires se draperont de la toge des chevaliers martyrs et diront sur le flyer de la future élection communale qu'eux seuls ont essayé de diminuer les charges et que les gauchistes hystériques de l'impôt et adorateurs des charges, l'Entente villageoise, sans l'inféoder d'ailleurs, c'est une rhétorique que l'on entend depuis tellement longtemps, n'a pas voulu cela.

C'est la seule déduction qui arrive dans mon esprit.

Mesdames, Messieurs, si cette motion passe, il faudra que le Conseil communal travaille avec l'administrateur, avec l'administration, ce sera un gros boulot car il faudrait lister tous les postes, ce que l'on pourra économiser et surtout les conséquences pour la commune de la suppression ou de la diminution de ces postes.

La réalisation de cette motion va coûter de l'argent, des milliers de francs. Ce soir le parti socialiste vous propose une première économie : rejetons-la. ».

La présidente remercie Jean-Paul Ros et donne la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais revenir sur certains points et pas d'autres parce que la liste est vraiment longue.

J'aimerais d'abord remercier le Conseil communal de la liste à la Prévert, elle doit faire environ 1 million de francs. Il y a donc deux ou trois choses à travailler de ce point de vue-là et je pense que l'on peut s'en inspirer.

J'aimerais revenir sur le fait aussi que nous n'aurions pas d'idée et que nous ne nous serions pas permis de les proposer. Nous avons plein d'idées, rassurez-vous, nous en avons des listes entières, que nous avons parfois évoquées à la commission financière mais renoncé finalement à les déposer puisque c'est en décembre que les choses se font et le Conseil communal n'a pas souhaité avoir des tracas à régler ces questions-là. La prochaine fois, nous reviendrons avec une liste, bien précise, avec des numéros de compte et les choses que nous souhaitons rediscuter, pas à la hache, puisque l'on nous proposait ce soir d'y aller à la hache, non car nous pensons qu'il y a des petites touches qui peuvent être apportées, quelques milliers de francs là et quelques milliers de francs sur d'autres postes et que ceci peut parfaitement fonctionner.

J'aimerais aussi revenir sur le fait que nous devons nous mettre d'accord pour supprimer un certain nombre de choses et ensuite les voter, comme le prêt aux finances, je pense que c'est effectivement une excellente chose. Cela s'est déjà produit dans ce Conseil où nous avons acheté moult machines pour lesquelles nous nous promettions d'avoir moult économies/horaire, notamment pour la tonte. Mais les choses étant ce qu'elles sont, chaque fois que ces économies sont mises sur la table, c'est pour faire passer le crédit et ensuite il ne se passe pas grand-chose.

J'aimerais enfin revenir sur deux points.

Vous me reprochez de dire certaines choses avec la casquette de président de la commission financière et d'en dire d'autres avec d'autres casquettes. Je pense qu'il est du devoir d'un rapporteur d'une commission, fut-il président, de rapporter le point de vue de l'ensemble et pas son point de vue à lui et pas le point de vue de sa couleur politique. Par conséquent je pense que les propos qui sont tenus et qui sont rapportés au procès-verbal au titre de président de la commission financière, reflètent un avis d'ensemble et ce n'est pas le mien. J'invite chaque rapporteur à en faire de même et je crois que c'est comme cela que ça se passe dans cet hémicycle. Par contre, quand je m'exprime au nom de la couleur qui est la mienne et au nom des convictions qui sont les nôtres, évidemment que le point de vue peut être différent. Cela n'a rien de schizophrène, simplement ce sont des rôles différents et si certains n'arrivent pas à le comprendre, je me ferai volontiers un plaisir de leur donner une leçon en privé.

Enfin, s'agissant du coup politique, il n'y en a pas. Nous sommes extrêmement fidèles à nos avis et nous sommes fidèles à nos valeurs. Nous estimons qu'une collectivité ne se gère pas uniquement en mettant l'impôt à la hausse. Une collectivité se gère également en faisant des choix, des changements, en s'adaptant, pour changer les processus.

Et nous ne prêterons pas nos oreilles aux gauchistes, amateurs d'acquis sociaux, car nous pensons tous que nous travaillons à une seule chose : améliorer cette commune et la remettre d'aplomb.

Nous pensons, dans le contexte qui est le nôtre, avec tout ce qui nous attend comme vagues successives de restructurations et de changements, il y a un travail de fond à faire dans cette commune, pas seulement sur les impôts mais également sur les charges. ».

La parole n'étant plus demandée, la motion du 11 décembre 2014 des partis libéral-radical et démocrate-chrétien, cosignée par Ted Smith, Nicolas Krügel et Laurent Suter, demandant au Conseil communal de concrétiser d'ici au 31 décembre 2015 des économies durables équivalentes à 160'000 francs sur les charges maîtrisables est refusée par 19 voix contre 12 et une abstention.

13. Motion du 4 février 2015 de la commission des sites de loisirs et des espaces publics, invitant le Conseil communal à amener des propositions qui permettront un développement structurel et organisationnel de la zone des résidents du camping de La Tène

Le Conseil général invite le Conseil communal à amener des propositions qui permettront un développement structurel et organisationnel de la zone de résidents du camping de la Tène. Le but de ces aménagements sera :

- *De garantir un bénéfice d'exploitation à long terme de la structure existante*
- *D'apporter des structures de confort adaptées à la demande actuelle*
- *De proposer des innovations permettant d'augmenter le rendement du bénéfice d'exploitation de la structure*

Développement

La commune de la Tène possède un fleuron touristique hors du commun. Un camping idyllique qui permet aux touristes de passage de séjourner dans notre commune en profitant d'un accès direct au lac et d'une tranquillité inégalée. Une zone de caravanning résidentiel garantissant à une centaine de famille de résidents les mêmes conditions. Actuellement ces 2 zones résidentielles (l'île et le continent) offrent des parcelles de surfaces diverses sans aucun aménagement de confort sur ces parcelles (amenée d'eau et d'électricité et évacuation des eaux usées, par exemple). Une réflexion et une analyse de la situation, induisant la pose d'options stratégiques claires, qui permettront l'élaboration d'un projet d'investissement à moyen terme semble indispensable aux membres de la commission.

Il apparaît également aux membres que le rendement financier du camping risque de baisser à moyen terme et voire de nous coûter à long terme, si aucune mesure d'assainissement et d'investissement n'est prise. La commune a déjà investi ces dernières années des sommes importantes dans le camping de passage et dans les infrastructures sanitaires, nous nous devons d'avoir une vision proactive sur l'avenir.

Nous avons aujourd'hui l'opportunité de développer un objet d'exception sur ce site !

Conclusion

La commission est prête à s'investir et à participer à la réflexion mais elle a besoin de savoir si le Conseil général la soutient en mandatant officiellement le Conseil communal à aller de l'avant pour un projet d'avenir concernant le camping.

L'acceptation, par votre Autorité, de cette motion sera un signe clair pour tous les acteurs politiques et stratégiques de notre commune.

La présidente donne la parole à **Maurice Binggeli** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

La motion a été écrite et je pense qu'elle contient toutes les informations nécessaires.

Pourquoi la commission a-t-elle lancé cette motion ? Simplement que depuis plusieurs années, on essaie de faire évoluer les choses au niveau du camping. On a eu le bâtiment sanitaire, c'est une très belle chose mais maintenant il y a la suite.

Et chaque fois qu'on arrivait en commission, cette suite avait la réponse « On n'a pas d'argent ». Alors, on s'est dit soit on arrête de penser au camping, on attend qu'il se

détérioré et on verra bien après, on le mettra dans les mains de quelqu'un d'autre qui aura de l'argent et des investissements pour qu'enfin ce camping rapporte ou pourrait rapporter ou alors le Conseil général nous soutient et soutient le Conseil communal et nous donne un signe clair en disant « Oui, ce camping peut rapporter plus, oui ce camping peut être plus efficient au niveau financier au niveau du fonctionnement, on peut le rendre actuel avec des aménagements ». Evidemment, il y aura des investissements mais on peut imaginer, il faudra bien sûr l'étudier, qu'ils auront un retour financier supérieur à ce qu'il y a aujourd'hui.

Donc on demande au Conseil général de nous dire, à la commission et surtout au Conseil communal, si « Oui, allez-y » ou « Non ne faites rien ».

A vous de savoir et de nous donner ce signal clair et politique au niveau de la commission et du Conseil communal. Merci. ».

La présidente remercie Maurice Binggeli et donne à la parole au Conseil communal, par **Silvia Praz**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Je remercie la commission des sites de loisirs et des espaces publics d'avoir déposé cette motion. Elle nous permet de continuer de discuter du développement du site.

Le Conseil communal a décidé il y a longtemps de profiter de la politique des étapes successives et logiques et en même temps se soucier du financement.

L'été passé, le Conseil communal a exposé à cette commission plein d'idées de développement, des petites idées qui ne coûtaient pas grand-chose.

Pour les plus concrètes, le Conseil communal a pris des mesures qui permettent d'effectuer des étapes différentes :

- construction du bâtiment sanitaire avec sa salle Octogone en 2012-2013
- conclusion de nouveaux contrats de bail avec l'application de nouveaux tarifs pour les résidents et les chaletistes
- mise en place d'une nouvelle déchetterie, très bien appréciée par les campeurs
- depuis 3 ans, nous n'acceptons plus que des caravanes afin d'être plus mobiles pour faire des aménagements
- au budget 2015, nous avons fait inscrire la somme de 100'000 francs pour la réfection de la desserte intérieure ; c'est pour le Conseil communal une preuve que nous voulons aller de l'avant

Pour faire du développement, nous avons besoin de mandater un ou plusieurs spécialistes en la matière afin de mener une étude globale sur le devenir de ce lieu avec, à terme, une amélioration visuelle du site et des retombées financières.

Comme vous pouvez le constater, les réflexions sont multiples pour offrir une amélioration sur ce site touristique.

Ceci est une motion, le Conseil communal a 6 mois pour y répondre. Ces 6 mois peuvent s'utiliser pour travailler et étudier avec les commissions financière et des sites de loisirs et des espaces publics de nouveaux projets.

Le Conseil communal vous propose d'accepter cette motion afin de nous permettre d'aller de l'avant. ».

La présidente remercie Silvia Praz et donne la parole à **Patrick Albert** (GCD-PLRT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance de préparation du 17 février dernier, les partis libéral-radical et démocrate-chrétien ont examiné avec attention la motion de la commission des sites de loisirs et des espaces publics.

Les deux partis PLR et PDC se préoccupent également de l'avenir du camping de La Tène. Des débats, il est cependant ressorti que les aspects liés d'une part à la vétusté des lieux et

des infrastructures et, d'autre part, à la sécurité, actuellement problématique, devaient être particulièrement pris en compte lors de l'élaboration des propositions.

En conclusion, la motion a été acceptée à l'unanimité. ».

La présidente remercie Patrick Albert et donne la parole à **Patrick Lüthi** (PSLT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Le parti socialiste de La Tène s'est impliqué pour entamer une réflexion sur le site du camping de La Tène ou le site de La Tène dans sa globalité et va donc soutenir dans sa majorité cette motion. ».

La présidente remercie Patrick Lüthi et donne la parole à **Pierre-Olivier Maire** (ELT).

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

L'ELT a aussi discuté de ce point de l'ordre du jour lors de sa séance de préparation de lundi dernier.

C'est vrai que ce coin de notre commune est magnifique, mais on peut l'améliorer !

Nous saluons l'initiative de vouloir améliorer la situation des campeurs.

La commune vient d'investir un montant important dans le bâtiment sanitaire de notre camping, c'était déjà le premier pas allant dans le sens dans lequel la commission souhaite aller, améliorer les conditions de séjour des campeurs, ce qui permettra ensuite à notre commune d'augmenter les revenus que génère le camping, en adaptant les prix de location.

Ainsi tout le monde y gagne, les campeurs et les habitants de notre commune.

C'est donc la majorité des membres présents lors de notre séance de préparation qui acceptera cette motion et elle en remercie les auteurs. ».

La parole n'étant plus demandée, la motion du 4 février 2015 de la commission des sites de loisirs et des espaces publics, invitant le Conseil communal à amener des propositions qui permettront un développement structurel et organisationnel de la zone des résidents du camping de La Tène est acceptée à l'unanimité.

14. Autres motions et propositions

Néant.

15. Interpellations et questions

Néant.

16. Lettres et pétitions

Néant.

17. a) Communications du Conseil communal

La présidente donne la parole à **Silvia Praz**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Concernant la sécurité publique, hier soir, nous avons constitué le syndicat des sapeurs-pompiers volontaires du Littoral. C'est fait, cela a pris du temps mais c'est fait.

En présence de presque toutes les communes-membres, nous avons élu à la présidence du conseil intercommunal Daniel Schürch, de Boudry et à la vice-présidence Rachel Montandon, de Saint-Blaise. Au comité directeur, selon le règlement, ont été nommés Pascal Sandoz de la Ville de Neuchâtel, pour l'Ouest Michel Quayzin, de Rochefort,

et Marlène Lanthemann, de Milvignes, et enfin pour l'Est Etienne Bögli, du Landeron, et pour la commune de La Tène, moi-même.

La première séance est prévue début mars pour établir une feuille de route des nouvelles tâches à faire.

Le syndicat devra être opérationnel en janvier 2016. »

La présidente remercie Silvia Praz et donne la parole à **Michel Muster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Une information qui concerne plus particulièrement les commissions réglementaire et financière. Il est l'heure de remettre à jour certains de nos règlements. Un règlement des finances communales doit être établi en lien avec la nouvelle loi sur les finances cantonale et communale. Pour la commission réglementaire, il y aura une actualisation du règlement général de commune qu'il faudra faire par rapport aux nouveautés qui sont apparues des dernières années. Une refonte quasi-totale du règlement de police va être nécessaire avec tous les chamboulements qu'il y a eu dans le canton de Neuchâtel. ».

La présidente remercie Michel Muster et donne la parole à **Martin Eugster**.

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Quelques informations au sujet de la passerelle. Elle est en train d'être construite, on l'a vue, on l'a touchée et elle est très importante. Je me réjouis de la poser ; on va le faire dans la nuit du 11 au 12 mars. Ce sera un travail de nuit car on devra fermer l'autoroute et on va poser ces 90 tonnes de matériaux. Je vous convie très volontiers à partir de 22 heures car il y aura des grues impressionnantes.

L'ouverture de la passerelle se fera avant les vacances et on va l'inaugurer le 12 septembre : vous pouvez déjà réserver la date.

b) Communications du bureau du Conseil général

Néant.

18. Divers

La présidente donne la parole à **Maurice Binggeli** (PSLT).

Ndlr : début d'intervention en musique avec un morceau des « Violons Barbares »

« Voilà, si vous voulez connaître la suite, vous venez le 15 mars à 17 heures, ici à l'Espace Perrier. C'est un groupe qui tourne au niveau européen et on a la chance extraordinaire de l'accueillir ici à Marin en collaboration avec Culture Nomade de Neuchâtel qui nous fait l'honneur de nous aider à le recevoir parce que c'est un groupe qui coûte quand même assez cher. Les habitants de Marin et vous en particulier êtes invités à venir ce dimanche 15 mars à écouter la suite de ce merveilleux morceau.

L'Animatène vous attend nombreux. ».

La parole n'étant plus demandée, **la présidente clôt la séance à 21 h 58.**

La rédactrice du procès-verbal

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général :

La présidente,

Le secrétaire,

S. Fassbind-Ducommun

H. Hoffmann